

MAIRIE DE SAINT GEORGES DU BOIS

Téléphone : 02 43 47 18 87

Courriel : mairie-st-georges-du-bois@wanadoo.fr

**DEMANDE DE RESERVATION
DE LA SALLE ASSOCIATIVE
DE SAINT GEORGES DU BOIS**

NOM :

Date de la demande :

Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

Désire louer la salle associative pour le :

Nature de la manifestation :

Tarif :

Après accord donné par la mairie (sous délai maximum de 8 jours à compter de la date de la demande), le demandeur s'engage à verser€uros pour acompte (25% selon article 12 du Règlement Intérieur)

La convention sera signée lors de la remise du chèque de 25%.

L'attestation d'assurance est à produire au plus tard 3 semaines avant la date de location.

Le dépôt de garantie d'un montant de 500 €uros ainsi que le montant de la location sont à remettre le jour de la remise des clés et lors de l'état des lieux contradictoires d'entrée au responsable municipal, soit le à

Le demandeur

**ACCORD DE RESERVATION
DE LA SALLE ASSOCIATIVE
DE SAINT GEORGES DU BOIS**

**Le présent accord prend effet pour la réservation du
Sous réserve du versement de l'acompte qui est à remettre impérativement pour le**

St Georges, le

Le Maire,